

# Le chèque emploi service universel

Le chèque emploi service est une offre proposée aux particuliers, en vigueur depuis le 1er janvier 2006, pour leur faciliter l'accès à l'ensemble des services à la personne ( garde d'enfant, petits travaux de jardinage, ménage, repassage, aide scolaire...).

Le chèque emploi service " CESU" se présente sous deux formes :

- Le "CESU bancaire" permet au particulier employeur de déclarer le salaire de son employé sur Internet ou au moyen d'un volet social contenu dans un chéquier.
- Le "CESU préfinancé" est un titre de paiement à montant prédéfini. Il est financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse de retraite, une collectivité...).Il sert à rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service ou une structure d'accueil (crèche, halte-garderie...).

En cas d'emploi d'un salarié à domicile, le particulier doit déclarer sa rémunération sur Internet ou au moyen du volet social CESU.

Contact

## **Renseignements et inscription**

Centre national du Chèque emploi service universel  
3 avenue Emile Loubet  
42961 Saint-Etienne cedex 9  
0 820 00 CESU ou 0 820 00 23 78 ( N° indigo 0,12€ ttc/mn)  
[www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)